

# **Pollution atmosphérique: plafonds d'émission nationaux de gaz polluants (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub>, COV)**

1999/0067(COD) - 14/03/2001 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de Mme Riitta MYLLER (PSE, FIN), le Parlement européen a modifié la position commune en reformulant une série d'amendements déjà déposés en première lecture visant à prévoir des plafonds d'émission plus stricts et à spécifier l'objectif final de ne pas dépasser les niveaux et charges critiques en l'an 2020. Le Parlement propose également de supprimer les exemptions autorisées par la position commune en ce qui concerne les émissions provenant du trafic maritime international et les émissions des aéronefs au-delà du cycle d'atterrissage et de décollage. Enfin, il demande que la Commission présente, avant la fin de 2001, des propositions relatives à des instruments économiques communautaires destinés à compléter les mesures législatives.